Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Du 23 novembre 2026 à 9h00 au 24 décembre 2026 inclus

Par délibération en date du 3 novembre 2026, le Conseil Municipal a prononcé l'ouverture de la participation du public par voie électronique permettant de mettre à disposition du public le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Hilaire-de-Chaléons.

La période de participation du public par voie électronique se tiendra **du 23 novembre 2026 à 9h00 au 24 décembre 2026 inclus**.

Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Saint-Hilaire-de-Chaléons aux jours et horaires habituels d'ouverture - 20 rue de la Mairie 44680 Saint-Hilaire-de-Chaléons et sur le site internet dédié https://www.registre-dematerialise.fr/7761/.

Le public pourra formuler ses observations par voie dématérialisée ou sur un registre papier disponible en mairie.

Le dossier mis à disposition comprendra :

- le dossier de modification,
- les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
- l'avis tacite de l'autorité environnementale et la délibération statuant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

A l'issue de la période de participation du public par voie électronique le registre de la concertation portant sur la modification sera clos et signé par Madame le maire. Un bilan sera dressé et présenté devant le conseil municipal sur le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.